

**GOVERNEMENT CONJOINT
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - RÉGION WALLONNE
SÉANCE DU 26-04-2007**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Gouvernement thématique
« Emploi et Formation »**

Les membres des gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne se sont réunis, ce jeudi 26 avril, à Mons.

Cette rencontre a été spécialement dédiée à l'emploi et à la formation professionnelle. Elle poursuit un double objectif :

- Booster l'emploi des jeunes ;
- Dynamiser le marché de l'emploi en améliorant la performance de certains dispositifs actifs en matière d'insertion, d'enseignement et de formation et ce, en toute cohérence avec le Contrat pour l'École, le Plan Marshall, les plans stratégiques transversaux et le plan d'actions prioritaires.

I. QUELS SONT LES CONSTATS AUJOURD'HUI ?

a) En termes d'emploi

En mars 2007, le FOREm dénombrait quelque 258.013 demandeurs d'emploi inoccupés soit 3% de moins qu'en mars 2006. Un signal encourageant d'autant que parallèlement, la Wallonie n'a jamais créé autant d'emplois que ces dernières années (+ 90.000 de 1999 à 2006, + 51.000 sur les seules années de 2003 à 2006) et compté autant de travailleurs occupés : 1.276.194 au 4^{ème} trimestre 2006 (chiffres Eurostat). L'important taux de jeunes de moins de 25 ans actuellement inoccupés (22,7%) reste néanmoins très préoccupant.

Parmi eux, 50,2% (28.902 jeunes) n'ont pas obtenu leur diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Conséquence de ce manque de qualification, le laps de temps entre l'inscription comme demandeur d'emploi et le premier contact avec le travail est considérablement plus long. Ainsi les jeunes ne disposant pas de diplôme du secondaire supérieur sont 69% à ne pas avoir travaillé durant l'année suivant leur inscription contre 24 % pour les détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Notons que des dispositifs permettent déjà de travailler sur cette problématique. C'est notamment le cas du plan d'accompagnement des chômeurs, le FOREm a pris en charge (depuis l'entrée en vigueur du dispositif) quelque 249.000 demandeurs d'emploi dans le cadre du service de base alors que 22.000 ont bénéficié de l'orientation professionnelle, 66.000 d'un accompagnement

professionnel approfondi et 31.000 d'une aide dans le cadre de la recherche d'emploi. Le rapport annuel 2006 confirme ces signes positifs en termes d'amélioration et de progression de l'activité. A titre d'exemple, le FOREm Conseil en recrutement a géré en 2006 quelque 91.400 offres d'emploi soit 27% de plus qu'en 2005.

Il apparaît néanmoins clairement qu'il convient de faire encore mieux pour aider nos jeunes à s'insérer sur le marché de l'emploi.

D'autant que parallèlement, les pénuries de main d'œuvre handicapent différents secteurs professionnels tels que la construction, l'horeca, les bouchers, etc... Une problématique à laquelle le Plan Marshall s'est attaqué avec force.

b) En termes de formation professionnelle

42.000 personnes touchées (soit 14,7% de plus qu'en 2005), près de 7 millions d'heures de formation dispensées (soit 8% de plus). Tel est le bilan affiché par FOREm Formation en 2006.

A cela s'ajoutent les Centres de compétence par lesquels sont passés quelque 75.000 personnes dont 18.000 demandeurs d'emploi. Soit une progression de 15,9%.

Quant à l'IFAPME, 9.200 jeunes en apprentissage en ont poussé les portes. Soit un peu plus d'un millier de plus qu'en 2005. Un excellent résultat qui dépasse les objectifs de 500 stagiaires supplémentaires fixés par le Plan Marshall.

Des résultats encourageants quand on sait qu'ils sont assortis de taux d'insertion dans l'emploi de 70% pour le FOREm, de 75% pour les Centres de compétence et 90% pour les jeunes qui terminent leur parcours d'apprentissage. Cela doit nous inciter à poursuivre nos efforts en termes de formation professionnelle, et particulièrement auprès des jeunes. Pour rappel, le Plan Marshall a dédié quelque 215 millions d'euros à la formation dont 51 millions en 2007.

II. FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES À L'EMPLOI :

a) Un accompagnement intensif dès le 1er jour : Programme d'actions « JOB TONIC »

En intensifiant l'accompagnement des jeunes, le Gouvernement entend encadrer avec bienveillance et fermeté le demandeur d'emploi dès la première rencontre mais aussi d'assurer un suivi individuel régulier et ce même si le demandeur a trouvé un emploi. L'objectif premier est évidemment la mise à l'emploi mais également de tout faire pour tendre vers l'emploi durable. Or un encadrement renforcé permet d'évaluer en continu le parcours professionnel et d'agir rapidement si un problème survient.

Dorénavant :

- Dès la première semaine, le jeune de moins de 25 ans sera convoqué au FOREm et s'y verra désigné un Conseiller qui sera son interlocuteur unique durant tout son parcours.

- Des offres d'emploi ou de stage lui seront obligatoirement proposées et il aura accès à toute une série de services comme des ateliers de recherche d'emploi, l'ouverture de formations,...
- Un bilan personnel sera établi et, pour ceux qui n'ont pas atteint le CESS, la signature d'un contrat DIISP¹ Jeunes avec un volet formation lui sera proposé. Auparavant, il fallait attendre 6 mois pour avoir accès à ce dispositif.
- Dès la 2^{ème} semaine, le jeune sera invité à participer à des modules collectifs de formation de maximum 15 personnes et, dans les semaines qui suivent, il participera à des tables emploi pour y recevoir des offres, affiner ses recherches et établir son plan d'action.
- Le FOREm fera bénéficier les jeunes plus qualifiés (ceux qui ont le CESS) des mêmes services « supplémentaires » sur simple demande de leur part.
- Cette action vise 33.000 jeunes nouveaux inscrits dans un premier temps, avec priorité aux 8.300 n'ayant pas le CESS. Les jeunes déjà inscrits seront pris en charge peu après.

Parallèlement à ce programme d'actions, les différents opérateurs de formation développeront, pour la fin 2007 au plus tard, des éléments de formation permettant aux jeunes demandeurs d'emploi d'améliorer leur attitude face aux réalités de l'entreprise, dans le but d'une fois encore multiplier leurs chances d'accéder à l'emploi

b) Un passeport unique pour l'emploi

Que ce soit pour le demandeur d'emploi ou l'employeur, il n'est pas facile de s'y retrouver parmi la multitude d'aides existantes. Afin d'y remédier :

- **Un Passeport unique « Aides à l'emploi »** personnalisé sera remis au jeune, reprenant l'ensemble des aides régionales et fédérales auxquelles lui ou son employeur peut prétendre.
- Le FOREm développera un outil promotionnel accessible à tous reprenant l'ensemble des aides disponibles (site, folder, etc.).

Les outils devraient être mis en place lors du deuxième semestre 2007.

c) Des expériences ciblées dans les quartiers à haut taux de chômage

Dans certains quartiers particulièrement précarisés (taux de chômage et d'inactivité cumulés de plus de 70%), le contexte économique et social dans lequel évolue le jeune handicapé sérieusement sa motivation de décrocher un emploi et ses démarches d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, ces jeunes sont en recherche d'un pouvoir d'achat, pas d'actions d'insertion traditionnelles les conduisant vers un hypothétique emploi.

Enfin les opérateurs institutionnels, tels le FOREm, ne sont pas identifiés par ces jeunes, comme interlocuteurs de référence et donc pas non plus spontanément sollicités.

¹ Le DIISP est un ensemble de services pilotés par le FOREm destinés à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ses bénéficiaires. Il se traduit, entre autres, par un accompagnement intensif avec bilan personnel, un plan d'action individuel et une contractualisation via un Contrat Crédit Insertion (CCI : max. 2 ans).

D'où l'idée de mener quelques projets pilote dans quelques quartiers difficiles identifiés - **Charleroi Nord, Liège Droixhe, La Louvière Cité Jardin et Colfontaine Jean Jaurès** – avec l'objectif de :

- o réinsérer des jeunes en leur offrant un système de Jobcoaching et un accompagnement intensif en partenariat avec les Missions régionales, les organismes locaux (maisons de quartier, services plannings,...), TRACE !, le FOREm et les Villes.
- o Chaque jeune se verra proposer, au minimum, une offre d'emploi TRACE !, une offre MIRE et une offre FOREm.
- o L'expérience durera 2 ans et la 1^{ère} évaluation se fera en octobre.

d) Un renforcement de l'offre de stages

1. La généralisation des stages en entreprises pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} secondaire prévue par le Contrat pour l'école. Il s'agit de permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail, de l'entreprise et son mode de fonctionnement.

Chacun s'accorde à dire que les jeunes doivent acquérir, lorsque leur « choix métier » a été effectué (3^{ème} degré), une expérience concrète de la vie socio-économique par l'intermédiaire d'un stage sérieux et consistant. Cette mesure améliorera donc la formation des jeunes ce qui devra permettre un meilleur accès à l'emploi. L'objectif est de fournir des stages à quelque 55.000 élèves. Ces stages dureraient, selon les années et les secteurs, entre 2 à 4 mois.

2. Par ailleurs, plusieurs mesures sont prises pour permettre aux jeunes d'effectuer un stage à la fin de son parcours scolaire et de manière préalable à un contrat de travail :
 - une bourse d'offres et de demandes de stages sur le site du FOREm sera lancée pour septembre. Cela favorisera ainsi la rencontre de l'offre et de la demande de stages, tant au bénéfice des entreprises en recherche de stagiaires que des étudiants en recherche de stages ;
 - la possibilité de faire des stages dans la fonction publique, en ce compris la Défense et le Parlement européen;
 - la Clause sociale Jeunes dans les marchés publics;
 - les futures conventions sectorielles (déjà 7 signées et 6 en négociation) prévoiront un minimum d'offres de stages et de P.F.I.

e) L'équipement des écoles techniques et professionnelles

1. Mieux préparer les jeunes au marché du travail, c'est aussi leur donner l'occasion d'apprendre leur métier dans les meilleures conditions.

A partir de 2008, de 20 à 30 Centres de Technologie Avancée seront créés à travers toute la Communauté française. Le principe est de réunir dans un pôle plusieurs établissements d'enseignement technique et professionnel qui mettent en commun les équipements de pointe dont ils disposent.

Ces CTA, labellisés après appel à candidature auprès des écoles, seront stratégiquement répartis sur le territoire en tenant compte de la proximité éventuelle d'un Centre de compétence.

Ces structures bénéficieront aux élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement qualifiant mais aussi aux élèves des écoles de Promotion sociale et de certaines formes de l'enseignement spécialisé dans une perspective inter-réseaux.

Le cahier des charges des dépôts de candidature sera dans les écoles début mai 2007. Celles-ci devront être rentrées fin octobre 2007. Après l'avis des différents partenaires, le Gouvernement de la Communauté Française labellisera les CTA durant le 1^{er} trimestre 2008. Les CTA seront mis en place entre 2008 et 2013.

Au total (Région wallonne et Région bruxelloise) il s'agira d'un investissement 25 à 30 millions d'euros (avec un co-financement de l'Europe via les fonds FEDER).

Signalons également que l'investissement dans les équipements pédagogiques des écoles sera maintenu et augmenté. Ainsi en Wallonie, la Communauté française investira quelque 6 millions d'euros à cet effet.

2. A partir de juin 2007, dans le cadre du projet Cyber classes, la RW installera 40.000 ordinateurs et plus de 3.000 serveurs dans les écoles du primaire et du secondaire. 580.000 élèves sont concernés, soit 1 ordinateur pour 15 élèves, pour 1 pour 30 aujourd'hui.

f) Formation en alternance : les primes aux jeunes !

Pour faire monter en puissance les dispositifs de formation en alternance, il faut bien sûr augmenter le nombre de places de stages en entreprises, mais aussi attirer dans ces dispositifs un nombre plus important de jeunes.

Il est dès lors important de pouvoir les attirer au travers d'un incitatif financier. C'est ainsi qu'à l'avenir, **la prime régionale qui bénéficiait à l'entreprise d'accueil, sera réorientée vers le jeune lui-même.**

L'entreprise conserve toutefois l'accès à la prime prévue par l'état fédéral (bonus de stage). Le jeune qui termine avec fruit une année de formation en alternance dans le cadre d'un cycle de 3 ans maximum recevra pour chacune des 2 premières années une prime annuelle de 250€ et pour la 3^{ème} année, une prime de 500€.

Par ailleurs, afin de simplifier le paysage complexe de la formation en alternance, le pilotage en sera confié à une structure unique existante qui réunira tous les acteurs.

g) Un passeport pour les tuteurs

Pour assurer un encadrement de qualité au stagiaire, les tuteurs seront désormais formés. Le Passeport Tuteur se concrétisera donc par une formation de 16 heures, reconnues par TOUS les opérateurs, fixant quatre objectifs: encadrer l'apprenant, former sur le poste de travail, évaluer les acquis et initier à la sécurité et à l'environnement. (Opérationnel à la rentrée 2008).

h) La formation par le travail

Pour certains jeunes, et notamment ceux qui n'ont pas le CESS (Certificat d'Enseignement secondaire supérieur), une formation directe sur un poste de travail, avec un accompagnement adéquat, est un outil parfois beaucoup plus efficace qu'une formation pure et dure.

Parmi les outils qui rencontrent un grand succès (74.000 depuis 1998 et 11.101 rien qu'en 2006.), il y a le **Programme Formation Insertion (PFI)** du FOREm qui permet à un demandeur d'emploi de se former directement en entreprise tout en bénéficiant d'activations des allocations. Dès lors qu'il y souscrit, l'employeur doit obligatoirement engager le jeune pour une durée au moins égale à la durée de la formation.

Désormais, pour les moins de 25 ans qui n'ont pas le CESS, **la durée maximale de ce PFI sera doublée** (de 26 à 52 semaines), et bien sûr, la durée du contrat de travail qui doit obligatoirement suivre le sera aussi.

i) Un accueil des jeunes par des jeunes

Les expériences pilotes menées en Flandre montrent que pour accueillir un jeune dans les arcanes des services de l'emploi, rien ne vaut ... un jeune.

Ce faisant, un Pool spécifique de **Conseillers Jeunes** sera créé dans chaque direction régionale du FOREm.

III. UN MARCHÉ DE L'EMPLOI DYNAMISÉ

a) Echange d'offres d'emplois entre le VDAB et le FOREm

Des échanges d'offres d'emplois entre la Wallonie et la Flandre, il y en a : 36.000 du VDAB vers le FOREm depuis juin 2006 et 12.000 dans l'autre sens. Des offres liées aux métiers en pénuries, des offres ouvertes depuis plus de 42 jours, des offres liées à des profils très spécifiques, etc.

Il y a aussi des collaborations fructueuses localisées dans le Hainaut occidental depuis 2000.

La décision est donc de **généraliser ce type de collaborations tout le long de la frontière linguistique** en :

- o automatisant le transfert d'offres d'une Région à l'autre ;
- o dédiant dans les bureaux du FOREm un emplacement spécifique aux offres et actions du VDAB ;
- o se dotant d'un Conseiller bilingue dans chaque direction ;
- o développant des modules de recherche d'emplois en Flandre, des modules de formation linguistiques...

La problématique des transports sera par ailleurs prise en compte.

Le FOREm se fixe un objectif de gestion intensive de 5.000 offres et de mobilisation de 50.000 DE dans un premier temps.

b) Lutter plus efficacement contre le travail au noir

Si le marché actuel du travail n'est pas encore assez dynamique en Région wallonne. Les causes en sont multiples et diverses. Le recours à des pratiques illégales en fait partie, qu'il s'agisse de « travail au noir », de l'occupation de travailleurs étrangers ou encore du non-respect des règles en matière d'agrément d'agences de placement.

Encore trop peu de faits sont à cet égard clairement établis. Or, à défaut de contrôles plus nombreux, il restera difficile de savoir s'il s'agit de pratiques marginales, d'ampleur, voire généralisées.

Dès lors :

- augmentation des effectifs de la direction de l'Inspection de la division de l'Emploi et de la Formation du MRW ;
- les **agents de contrôles pourront désormais pénétrer librement, à toute heure du jour et de la nuit**, sans avertissement préalable, dans tous les lieux de travail ou autres lieux dans lesquels ils peuvent avoir un motif raisonnable de supposer que travaillent des personnes soumises aux dispositions de la législation dont ils exercent la surveillance et le contrôle. Il convient toutefois de noter que dans les locaux habités, ils ne peuvent pénétrer qu'avec l'autorisation préalable du juge du Tribunal de police.

c) Accueillir les enfants : un atout pour concilier vie professionnelle et vie privée

Ce jeudi, le Gouvernement conjoint Région wallonne - Communauté française a fait le bilan de ses réalisations en matière d'accueil de la petite enfance tant en matière d'emplois créés que de places ouvertes et d'infrastructures aménagées.

Pour rappel, dans le cadre des conventions entre la Région wallonne et la Communauté française en matière d'accueil des 0 à 3 ans, **950 postes** APE et PTP+ seront octroyés d'ici 2009.

La première convention concerne les milieux d'accueil collectifs subventionnés et porte sur les années 2006-2009. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan Cigogne II adopté par le Gouvernement de la Communauté française qui vise à permettre la création de 8.000 places d'accueil durant la législature. Pour la programmation 2006-2007, le nombre de places attribuées s'élève à **1575 places** réparties entre 106 projets qui bénéficient de 242 emplois (APE et PTP+).

La seconde convention entre la Région wallonne et la Communauté française concerne l'accueil des enfants de 2,5 à 3 ans en écoles maternelles. Elle vise l'octroi de **300 postes** aux écoles maternelles. Les postes ont été accordés **dès septembre 2006** en priorité aux écoles dont les demandes de puéricultrices n'avaient pas pu être satisfaites et aux écoles en discrimination positive.

Au total, **2.169 places d'accueil supplémentaires** ont été créées depuis le début de la législature grâce aux APE et PTP financés par la Région wallonne.

Pour renforcer **les infrastructures existantes**, le Gouvernement wallon a également pris l'option d'augmenter son soutien à la construction de nouvelles infrastructures communales d'accueil collectif des 0-3 ans via un système de financement alternatif. Le budget réservé à cette initiative est de 25 millions d'euros. Les communes, averties par voie de circulaire, ont jusqu'au 30 septembre 2007 pour soumettre à la Région wallonne leurs projets.

Par ailleurs, les infrastructures d'accueil mises en place dans les zones d'activité économique peuvent bénéficier d'un subside plafonné à 500.000 € ou allant jusqu'à 90 % du coût du bâtiment si elles sont situées en zone franche. Une première structure d'accueil de 25 places a vu le jour à Tihange en 2006 ; une seconde, d'une cinquantaine de places, sera financée cette année à l'Aéropôle de Charleroi. Il s'agit là de premières infrastructures qui en annoncent d'autres : onze projets sont actuellement à l'étude dans les intercommunales.

d) Soutenir les structures du FESC

Le Fonds des équipements et de services collectifs (FESC) est un fonds fédéral financé par des cotisations patronales de sécurité sociale qui subventionne des initiatives d'accueil d'enfants en Flandre, Wallonie et à Bruxelles.

Le FESC finance actuellement 101 projets en Région wallonne pour un total de 603.92 ETP (697.62 ETP en Communauté française). Le FESC concerne quatre types d'accueil : l'accueil extrascolaire, l'accueil d'urgence, l'accueil flexible et l'accueil d'enfant malade.

Suite à une modification par le législateur fédéral, consécutive à un arrêt de la Cour d'arbitrage, du mode de subsidiation des services reconnus par le FESC, un accord de coopération entre les entités fédérées doit être conclu.

Les deux entités travaillent afin :

- d'assurer le maintien de l'emploi dans les structures d'accueil extrascolaire situées en Région wallonne et actuellement financées par le FESC ;
- de contribuer à la dynamique de professionnalisation du secteur de l'accueil extrascolaire en Région wallonne.

En vue de définir plus précisément les modalités de collaboration entre la Région wallonne et la Communauté française les deux exécutifs ont prévu au préalable de :

- Objectiver le nombre de postes à subventionner pour atteindre les objectifs de maintien de l'emploi et de professionnalisation ;
- Mener une réflexion **sur l'instauration de « programmations FESC »** visant la reconnaissance de nouvelles structures d'accueil extrascolaire ;
- Analyser la **possibilité d'octroyer des subventions APE pour pérenniser les emplois précaires (ALE, PTP, Art.60, ...)** au sein des structures d'accueil susceptibles d'être subventionnées par le FESC à court ou moyen terme.

Un Comité de pilotage aura pour mission de **réunir les informations nécessaires, d'objectiver l'impact budgétaire**, pour la Région wallonne, de la collaboration proposée et de **préparer un projet de convention** soumis aux deux gouvernements pour le 31 octobre 2007 au plus tard.

e) La validation des compétences – Une seconde chance

Toute expérience professionnelle est un acquis qui peut être validé et valorisé. Tel est le leitmotiv du dispositif de validation des compétences développé par les 5 opérateurs publics de formation et d'enseignement. Ce dispositif, en plein développement, permet aux citoyens de plus de 18 ans de faire reconnaître officiellement des compétences acquises par l'expérience de travail et de vie.

Jusqu'à ce jour, 20 Centres de validation ont été agréés sur le territoire de la Communauté française permettant ainsi à 351 personnes de bénéficier de ce dispositif. Ces personnes ont obtenu un titre de compétence reconnu et délivré au nom de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Cocof.

8 nouveaux centres de validation ont reçu aujourd'hui leur agrément pour valider les compétences de couvreurs, peintre en bâtiment, aide-comptable ou encore maçon.

75 titres de compétence sont d'ores et déjà disponibles et concernent 17 métiers.

Pour poursuivre sur cet élan, le Gouvernement conjoint a approuvé aujourd'hui les objectifs pour l'année à venir et la liste des métiers qui seront désormais proposés à la validation.

L'objectif est d'attirer au moins 1000 candidats à la validation par an. Pour y arriver des actions spécifiques de promotion des dispositifs sont organisées à l'intention, d'une part des acteurs de l'emploi, de la formation et des entreprises et d'autre part à l'attention des futurs candidats.

f) Cultiver l'esprit d'entreprendre

Plusieurs opportunités s'offrent aux jeunes pour accéder à l'emploi. L'une d'entre elles est de créer sa propre activité à la sortie des études. On comprendra aisément que le développement de l'esprit d'entreprendre figure parmi les priorités des Gouvernements régional et communautaire.

1. Actuellement, le Gouvernement wallon soutient de nombreux organisations/événements tels que le Projet Cap'Ten (11.000 élèves de 5ème et 6ème primaires touchés), la journée Dream (6.000 jeunes issus de 5ème et 6ème secondaires), le Projet YEP (Young Enterprise Project – 1.200 jeunes issus du niveau Supérieur universitaire et non universitaire), etc.

Aussi, face à la multiplicité des actions existantes et dans le but de promouvoir efficacement l'esprit d'entreprendre, **le Gouvernement wallon a décidé de structurer plus précisément la politique de l'esprit d'entreprendre** via une meilleure coordination des actions.

L'Agence de Stimulation économique (ASE) a été chargée de coordonner et d'élaborer ce programme ainsi que du développement d'indicateurs d'évaluation. L'ASBL FREE a été désignée par l'ASE comme organe d'expertise.

Ce nouveau programme entièrement revu et corrigé dédié à l'Esprit d'entreprendre sera opérationnel dès la rentrée scolaire/académique de **septembre 2007** et est planifié sur un horizon de 6 ans.

Par ailleurs, en concertation avec la Communauté française, 5 membres du personnel éducatif de l'enseignement seront détachés et formés au sein de l'ASE. Il s'agit des « *agents de l'esprit d'entreprendre* ».

2. Dans un souci d'encourager toujours davantage l'esprit d'entreprendre, un prix « ECOLES/ENTREPRISES » va être mis sur pied.

Dès la rentrée de septembre prochain, les groupes classes du 3ème degré de l'enseignement secondaire tant de plein exercice qu'en alternance seront concernés par concours qui consiste, pour les jeunes, à construire un partenariat avec une entreprise proche et ce, à travers une démarche interactive.

Les jeunes vont choisir une entreprise de leur région, élaborer un projet pédagogique qui impliquera, au minimum, une visite de l'entreprise et, si possible, une visite d'un membre de l'entreprise dans l'école. Après analyse de l'entreprise, recueil des données pertinentes, le groupe classe va constituer un dossier qu'il devra, pour les 10 finalistes, présenter devant un jury. Le jury tiendra compte de critères d'évaluation comme : actions concrètes réalisées, caractère innovant du dossier, compétences développées, mise en évidence de l'esprit d'entreprendre, respect des valeurs liées au développement durable et qualité de la présentation.

Cette démarche doit renforcer la formation des jeunes et leur connaissance du monde socio-économique et de l'emploi.

Les meilleurs projets se verront attribuer le Prix pour l'année scolaire 2007/2008. Ce prix récompensera à la fois le groupe classe et l'entreprise. Il est envisagé de récompenser le groupe classe par un voyage-découverte d'une semaine qui associera découverte du milieu socioéconomique (visites d'entreprises) et découverte du milieu culturel. Des contacts sont en cours avec le Québec qui organise déjà un concours en entrepreneuriat afin de bénéficier de leur expertise.

L'ensemble de la démarche sera accompagné par les Agents de Sensibilisation Economique.

+ d'infos?

Christopher Barzal, attache de presse d'Elio di Rupo 0474/77.98.70

Jennifer Wuilquot, attachee de presse de Marie Arena 0475/53.68.42

Philippe Malburny, attache de presse de Jean-Claude Marcourt, 0478/28.22.10

Thierry Vanderhaege, attache de presse de Catherine Fonck, 0475/71.68.37

David Grasso, attache de presse de Philippe Courard, 0473/93.19.57

Dominique Jacques, attache de presse d'Andre Antoine,